



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Stations de montagne : Vosges

Question écrite n° 9694

Texte de la question

M Jean-Luc Reitzer attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, charge du tourisme, sur la situation dramatique dans laquelle se trouvent les professionnels du tourisme hivernal dans les Vosges du fait de l'absence de neige. La saison du ski etant fortement compromise, il lui demande que des mesures d'urgence puissent etre adoptees en leur faveur, s'inspirant des propositions du conseil general du Haut-Rhin, notamment en matiere financiere et fiscale.

Texte de la réponse

Reponse. - Soucieux de mettre en place les mesures appropriees a la solution des problemes poses dans les stations de sports d'hiver par le mauvais enseignement constate en janvier, le ministre du tourisme, charge de la coordination de cette operation, a reuni des le 7 fevrier les representants des divers ministeres competents pour l'application de ces mesures, ainsi que ceux des prefectures de region, des groupements d'elus et des principales professions concernees. Pour l'essentiel, il a ete decide qu'il convenait d'abord d'eviter toutes exigences de nature a aggraver les situations. Ainsi pourront etre reportees sans penalites, chaque fois que necessaire, les echeances d'impots, de cotisations sociales, d'emprunts relevant d'organismes publics ou parapublics Les salaries contraints au chomage devront beneficier le plus largement possible des indemnisations prevues par les lois et reglements. Des mesures de caractere moins provisoire ne pourront etre prises qu'en fin de saison, lorsqu'un bilan general des consequences aura pu etre etabli. Afin de faciliter l'application de ce dispositif, les prefets de departement des zones de montagne ont recu l'instruction de suivre attentivement, en etroite collaboration avec toutes les categories socio-professionnelles concernees localement, l'evolution de la situation, et d'en rendre compte periodiquement. D'autre part, les divers ministres, dont relevent les mesures a prendre, sont tenus informes.

Données clés

Auteur : [M. Reitzer Jean-Luc](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9694

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 1989, page 856